



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Céline CASTELLS – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Christiane BOYER – Catherine VERAN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Audrey ALLEMAND - Séverine GANGA – Philippe REYNAUD

Pouvoirs donnés : Aurélie ISNARD à Céline CASTELLS
Jacques JODAR à Augustin TEYSSIER

Absent : Gérard BLANC

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GALLE

Délibération n° 2025/058 : Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet - Accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter temporairement un agent contractuel, sur un emploi non permanent, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un adjoint administratif au sein des services administratifs sera en congé maternité à compter du 12 août prochain.

Un recrutement a été lancé afin de pourvoir à son remplacement durant son congé maternité. Ce recrutement se fera sur la base de la délibération n° 2020/090 en date du 29 octobre 2020 autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

Afin de permettre une période de tuilage entre l'agent en fonction et son remplaçant, il convient de créer un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet permettant l'arrivée de l'agent remplaçant au 1^{er} août prochain.

L'exposé du Maire entendu,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 17 suffrages exprimés,



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20250616-DEL-2025-058-DE
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet à compter du 1^{er} août 2025 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

DECIDE que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean MANGION



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »